

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- les statuts du demandeur et/ou de l'entreprise
- le numéro INSEE (Kbis)
- un descriptif du projet
- une note d'analyse des incidences du projet sur l'environnement (contribution à la valorisation du domaine public fluvial, activité économique existante, conciliation des usages,...)
- une évaluation sommaire du montant de l'investissement
- le chiffre d'affaire ou prévisionnel
- tout autre document susceptibles d'illustrer l'activité

EPIDOR, gestionnaire du cours d'eau, se réserve le droit de rejeter les dossiers de candidature incomplets.